



Opposition administrative pour amende déjà payé

Par **anginot**, le **08/11/2016 à 15:41**

Bj le 10/08/2015 j'ai eu une amende de 90E pour non port du casque pour conduite sur un cyclomoteur, amende que j'ai payé par timbre fiscale le 21/08/2015. Le 26/05/2016 je reçois un courrier de la trésorerie Hérault amendes, me condamnant à régler 228E pour la même amende car je n'aurai pas payé. Je leur adresse une lettre avec photocopie du timbre fiscal et le numéro du chèque attestant l'achat du timbre. Le 26/10/2016 je reçois un autre courrier m'expliquant que n'ayant toujours pas réglé le montant de mon amende, ils sont dans l'obligation de mettre une opposition administrative pour un montant de 285E sur mon compte bancaire et si dans les 30 jours je n'ai pas payé, ils se feront verser par la banque la somme qu'ils ont fait bloquer (285E). J'essaie de les joindre par téléphone mais personne ne répond, j'envoie une lettre recommandée avec AR ? MAIS TOUJOURS RIEN, je ne sais plus quoi faire.

Par **kataga**, le **08/11/2016 à 16:36**

Bjr, Quelle drôle d'idée de payer ses amendes en timbres surtout que vous achetez votre timbre avec un paiement par... chèque... Que je sache, on peut payer ses amendes directement par chèque ou mieux par CB... ou encore en allant directement à la trésorerie... Faites un incident contentieux (lettre au juge de proximité) en expliquant votre cas... et en joignant les photocopies...

Par **le semaphore**, le **08/11/2016 à 17:01**

Bonjour
228€ ne correspond pas à une amende majorée de classe 4
Pour justifier ce montant vous devez connaître le détail pour arriver à cette étrange somme .

Par **aleas**, le **08/11/2016** à **19:59**

Bonjour,
En fait anginot évoque la somme de 285 euros ce qui correspond à l'amende forfaitaire majorée de 375 euros moins les 90 €uros payés, somme considérée comme un paiement partiel.
Reste à savoir avec précision à quelle date ces 90 €uros ont été payés et encaissés au regard de la date de l'avis de contravention

Par **le semaphore**, le **08/11/2016** à **21:29**

Merci aleas pour l'éclairage
Donc paiement minorée 11 jours après la verbalisation , mais réception ou encaissement hors délai de la forfaitaire .
Il y a donc un titre exécutoire qui fut émis avec un numéro différent à 12 chiffres , amende majorée non reçue ?